

Lancement de l'enquête Vie quotidienne et santé : mieux connaître l'état de santé des personnes

La collecte de l'enquête Vie quotidienne et santé débute le 29 janvier 2021 sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les DOM. L'Insee interroge des personnes dans plus de 220 000 ménages sur les difficultés qu'elles rencontrent dans les actes de la vie quotidienne (par exemple se laver, sortir de son logement, etc.) afin de mesurer les situations de handicap et de perte d'autonomie. Cette enquête questionne également les aides que reçoivent les personnes qui font face à ces difficultés. Pour la première fois, les résultats pourront être analysés à l'échelle des départements.

Apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées dans les actes de la vie quotidienne

L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) s'intéresse aux conditions de vie des personnes, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles reçoivent pour ces activités. Ces informations permettent de produire des statistiques, afin notamment d'éclairer les politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Large enquête à partir de fin janvier sur internet

Les personnes enquêtées sont averties par courrier postal du démarrage de l'enquête. Elles peuvent y répondre en quelques minutes sur Internet. **Leurs réponses sont strictement confidentielles.** Elles servent uniquement à établir des statistiques.

La participation de chacun est essentielle, quel que soit son état de santé

Les personnes sélectionnées et leurs proches sont interrogés sur l'état de santé général de chacun d'entre eux, sur leurs éventuelles difficultés à se déplacer, à voir, à entendre et sur l'aide quotidienne qui peut leur être apportée. La participation de tous permet de garantir la qualité des résultats et de donner une vision sur la diversité des situations sur le territoire national.

Conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), collectée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), cette enquête bénéficie du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France et de la Direction des sports.

À propos de la Drees

Créée par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fait partie avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les autres services statistiques ministériels du service statistique public. Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la Drees s'appuie, depuis vingt ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La Drees est aussi une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux, dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

À propos de l'Insee

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française. L'Insee est une direction générale du ministère en charge de l'économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (office de statistique de l'Union européenne) et ses homologues européens. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union européenne.

Contacts presse :

Muriel Moisy, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 82 84

Bureau de presse de l'Insee, bureau-de-presse@insee.fr – 01 87 69 57 57